



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/049

SÉANCE du 29 JUIN 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
ISERE

Date de la convocation :
25 juin 2026

Président de séance :
Stéphane LEFEVRE, Maire

Secrétaire de séance :
Mme Monique GIROUD

N° interne de l'acte : 2026
N° de feuillet : 049

L'an deux mille-vingt-six et le vingt-neuf juin à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune de COURTENAY s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie dans la salle de conseil municipal sous la présidence de Stéphane LEFEVRE, Maire de la commune de COURTENAY.

Membres présents :

Stéphane LEFEVRE (Président), Florian ALMA, Céline BASCOL, Christophe RUIZ, Alison GOZZI, Franck SICAUD, Monique GIROUD, Georges RINCHET, Wilfried VIVIER, Bénédicte BIHAN, Anaëlle MINELLI, Bernard DUBOST, Ingrid VIVIER, Elodie DURAND-THIETRY, Jonathan BARBUT

Membres absents avant donné procuration :

Néant

Membres absents et/ou excusés :

Néant

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants pour	Votants contre	Abstentions
15	15	0	15	0	0

TARIFS DES CAVURNES - CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2026/041 du 08 juin 2026 pour la création de 6 cavurnes dans le cimetière et le devis retenu de la société Marbrerie de Villa.

Ces cavurnes pourront accueillir 4 urnes par cavurne pour une durée de 30 ans ou 50 ans.

Aussi, il convient de délibérer pour fixer la tarification de ces cavurnes et de la durée de concession.

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales selon lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**,

- De voter les tarifs des concessions cavurnes et leur durée :
30 ans : 400€
50 ans : 700€
- **DIT** que ces mesures prendront effet à compter de l'aménagement des cavurnes dans le cimetière
- **MODIFIE** le règlement du cimetière en conséquence et joint en annexe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance
Mme Monique GIROUD



Ainsi fait et délibéré le 29 juin 2026
que dessus et le présent extrait
certifié conforme au registre
Le Président, Stéphane LEFEVRE

